

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/02/2021**

Année scolaire : **2020/2021**

Numéro de séance : 4

Date de convocation : **25/01/2021**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : **16**

Nombre de présents : **23**


Nombre d'absents excusés :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du PV de CA tenu le 26 novembre 2020
2. Contrats et Conventions
3. Concessions des logements de fonction
4. Tarifs
5. Charte relative à la gestion des Fonds Sociaux
6. Dons FCPE et PEEP
7. Subvention pour la Maison Des Lycéens
8. Internat (Acte pour remise d'ordre COVID)
9. Huissiers (Acte pour la perception des intérêts d'huissiers)
10. Vente ferrailles (Acte pour la perception de vente de ferrailles)
11. Sorties et voyages (point de situation), projets
12. Protocole de soins infirmiers (information sur l'acquisition de stylos d'adrénaline)
13. Récompenses en direction des élèves
14. Préparation de rentrée 2021, Dotation Horaire Globale
15. Questions diverses (à déposer 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, auprès du secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,



Le Proviseur

Cédric SZOSTAK, Proviseur

Le secrétaire,



Patrick FOUCART, représentant FCPE

# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 06/02/2021

Qualité	Nom – Prénom Titulaires	
<b>Administration (membres de droit)</b>		
Chef d'établissement	M. SZOSTAK Cédric	X
Chef d'établissement adjointe	Mme FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable	Mme DHUREN-COUVEZ Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	Mme LEFEBVRE Caroline	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	M. PRUVOST Jérôme	X

## Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	X
	CASTIGLIONE Salvatore	

## Municipalité

ANDRIS Joëlle	X
CAUDRELIER Elisa	X

## Personnalité qualifiée

BRIGNOU Marc	
--------------	--

## Nom – Prénom Suppléant

### Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation

DUPONT Daniel	X
LAMACZ Héléne	
DELAYEN Karine	X
BODET Bénédicte	X
CATTAN Agnès	
BIERI Claudine	
BERTRE Damien	X

DOYEN Carole	
DRUON Léonard	
LASELIN Frank	X
ABRAHAM Willy	
PERRONNO David	
MADDALOZZO-CLERC Sylvie	
MACHUT Joffrey	X

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

DESPINOY Christophe	X
GAUDRY Sylvain	X
BENOIT Laurie	

DELHAYE Jean	
HARBONNIER J-B	

### Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

PETIT Karine - FCPE	X
FOUCART Patrick - FCPE	X
FINET Marie-Pascale - FCPE	X
MARTIN Dorothée - PEEP	X
PETELOT Sylvie - PEEP	

MUSY Anne	
HUBERT Emmanuelle	
LATOUR Chantal	
MOREL Stéphanie	
FLAHAUT Anne-Hélène	X

Elèves

HADJI Youcef – TG02	X
NEIVA Miguel – TG08	X
PIREZ Natanael – TG04	X
SAIGE Evan – 1G04	X
CODEVILLE Chloé – 2 <sup>nde</sup> 11	

LALLEMANT Noémie – 2 <sup>nde</sup> 11	
BALLAND Rachel – 1G07	

Total : 23 /30

---

---

A **10H15**, la séance du conseil d'administration (C.A) débute en présence de **23 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à **M. FOUCART, représentant de la FCPE**.

➤ **Ajout à l'ordre du jour sur proposition du Proviseur :**

1.1 Portes ouvertes.

1.2 Point sanitaire.

13.1 Décision budgétaire modificative (DBM)

Approbation de l'ordre du jour modifié : VOTE : 23 POUR / 0 contre

Approbation de l'ordre du jour modifié :

VOTE : 23 pour / 0 contre

Arrivée de Monsieur Evan Saige, représentant des élèves et de Madame Elisa Caudrelier, représentante de la municipalité, à 10H21, donc 25 votants.

**1. Validation du PV de CA tenu le 26 novembre 2020**

Monsieur Lasselin, représentant des professeurs, souhaiterait que le terme « cours de sport » soit remplacé par « cours d'E.P. S ».

Aucune remarque supplémentaire sur le compte rendu. La modification sera apportée conformément à cette intervention.

VOTE : 25 pour / 0 contre

### 1.1 - Portes ouvertes :

Il est proposé que les portes ouvertes à destination des futurs entrants du niveau seconde soient maintenues. Elles auront lieu les 13 et 20 mars 2021. Les cours habituels n'auront pas lieu afin de fluidifier l'organisation et de mettre en sécurité sanitaire l'ensemble des acteurs. Les élèves seront sollicités pour nous aider à la réussite de ce moment important.

VOTE : 25 pour / 0 contre

### 1.2 - Point sanitaire :

Monsieur Szostak remercie particulièrement le service infirmerie pour sa gestion remarquable de la crise sanitaire ainsi que Madame Lefebvre, CPE, et le service de vie scolaire plus largement pour l'organisation du service demi-pension.

Madame Fromont, Provisseure Adjointe, indique que les cours d'E.P.S reprendront en demi-groupe à compter du 08 février 2021.

Elle présente la mise à jour du protocole qui porte sur les points suivants :

- Interdiction des masques artisanaux en tissu, seuls les masques chirurgicaux et les masques de catégorie 1 seront dorénavant autorisés.
- La distanciation : Deux mètres doivent être respectés entre les groupes, pour la cantine cela veut dire : 100 élèves en moyenne par service. Des aménagements d'emplois du temps seront donc nécessaires pour respecter ces directives et répartir les élèves dans les différents temps des repas.  
Les enseignants sont remerciés de leur adaptabilité concernant ces changements nécessaires et réguliers.

A la question des enseignants s'ils seront dotés de masques, la réponse apportée est positive, quelques masques FFP2 sont également disponibles pour les personnels à risque au service infirmerie.

- Aération : Obligation d'aération des locaux à chaque heure.

La question est posée des élèves qui se présenteront avec un masque artisanal. Il est répondu que l'élève sera doté dans l'urgence et que si des problèmes financiers se posent, les dispositifs de fonds sociaux peuvent être sollicités.

Monsieur Le Provisseur fait remarquer que les conditions sanitaires ne se dégradent pas au lycée et que le maintien à 100% en présentiel des élèves et étudiants font de notre établissement une entité solide renforçant la lutte contre le décrochage scolaire tout en intégrant l'importance de la dimension psychologique chez nos apprenants, conscient de l'importance des liens sociaux à entretenir dans cette période de crise. Il remercie l'ensemble du personnel pour sa détermination en restant garant de la sécurité due à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Monsieur Le Provisseur accueille Madame Dhuren-Couvez, nouvelle gestionnaire-agent comptable dont c'est le 1<sup>er</sup> C.A ce matin. Son arrivée permet déjà de faciliter les actions entreprises par le chef d'établissement et son adaptation a été rapide. L'expérience de Madame Dhuren-Couvez sera une chance pour la politique économique à mener en lien avec les objectifs à atteindre, Monsieur le Provisseur accorde une grande confiance à Madame Dhuren-Couvez.

Madame Dhuren-Couvez se présente ensuite à l'assemblée avant de commencer à décliner les points suivants :

## 2. Contrats et Conventions

- Convention IFMS-MERM

Avenant 2020 à la convention tripartite signée en 2017 pour l'année scolaire 2017-2018 (acte 2018-12) relatif notamment à la somme réglée par l'établissement pour les "consommables" utilisés pendant ladite année scolaire.

Acte 2021-57

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Convention LE PHENIX

L'objet de cette annexe n°3 à la convention 2020-2021 est de préciser les modalités d'occupation des locaux entre le lycée et le théâtre du Phénix à l'occasion de la représentation théâtrale qui sera jouée le 26/01/2021 à 10h30 et 14h30.

Acte 2021-63

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Convention LYCEE BEAUPRE (désenfumage)

Convention de groupement de commandes du lycée Beaupré d'Haubourdin pour la vérification périodique, l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des dispositifs de désenfumage et de compartimentage de l'établissement. Cette convention prend effet au 01/02/2021 et s'achèvera au 31/12/2023.

Acte 2021-66

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Convention LYCEE DU HAINAUT (Internat)

Convention relative à l'hébergement de nos élèves internes au sein du lycée du Hainaut de Valenciennes pour l'année scolaire 2020-2021. Cette convention tripartite est signée par le lycée de l'Escaut, le lycée du Hainaut et le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Acte 2021-67

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Convention LYCEE WALLON (Internat)

Convention relative à l'hébergement de nos élèves internes au sein du lycée Wallon de Valenciennes pour l'année scolaire 2020-2021. Cette convention tripartite est signée par le lycée de l'Escaut, le lycée Wallon et le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Acte 2021-68

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Convention LYCEE BEAUPRE (avenant)

Avenant à la convention de groupement de commandes du lycée Beaupré d'Haubourdin qui prenait effet au 01/01/2018 et qui s'achevait au 31/12/2020 pour la vérification périodique, l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des dispositifs de désenfumage et de compartimentage de l'établissement.

Cet avenant prolonge la durée de la convention du 01/01/2021 au 31/01/2021.

Acte 2021-69

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Contrat BERGER-LEVRAULT (BL Scolarité)

Contrat de services BL Formation 2021 relatif à l'assistance et à la mise à jour du logiciel BL SCOLARITE ex WINIFSI - module MEN - DTS. Ce contrat prend effet au 01/01/2021 pour une période de 3 ans. Il sera alors reconduit expressément.

Acte 2021-70

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Contrat IRIS TECHNOLOGIES (Kwartz)

Ce contrat est signé avec la société IRIS TECHNOLOGIE dans le but d'assurer l'assistance technique, la maintenance à distance et la mise à disposition des mises à jour du logiciel "KWARTZ". Ce contrat prend effet au 02/02/2021 pour une durée de 3 ans avec facturation annuelle. Il prendra donc fin au 01/02/2024.

Acte 2021-72

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Contrat LA CAMDA (dératisation)

Contrat avec la société LA CAMDA relatif aux travaux de dératisation notamment. La société s'engage à effectuer 3 interventions par an. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans du 01/03/2021 au 28/02/2024. Une facturation par tiers après chaque intervention sera établie.

Acte 2021-75

VOTE : 25 pour / 0 contre

- Contrat INCB (Turbo-self)

Contrat pour l'assistance et la maintenance du logiciel "Turbo-Self" et du module de réservation version Optimum 3.0. Ce contrat prend effet au 01/01/2021 et se termine le 31/12/2021. Une annexe spécifique au distributeur de plateaux y est jointe. Ce contrat est à régler à la souscription.

Acte 2021-76

VOTE : 25 pour / 0 contre

### 3. Concessions des logements de fonction

- Conventions NAS

Le conseil d'administration approuve la proposition d'attribution du logement de fonction du lycée sis 37 rue Emmanuel Rey - 59300 VALENCIENNES au personnel d'accueil, par inversion du logement avec le personnel d'intendance S.A.E.N.E.S. Ce dernier occuperait alors le logement sis 3 avenue de St Amand.

De même le conseil d'administration rappelle la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement.

Acte 2021-77

VOTE : 25 pour / 0 contre

Acte 2021-78

VOTE : 25 pour / 0 contre

Acte 2021-80

VOTE : 25 pour / 0 contre

#### 4. Tarifs

L'objectif est de répondre à l'harmonisation des tarifs en dans les Hauts de France. Un menu sandwich est donc mis en place et le sandwich seul vendu auparavant à 1.6 Euros est supprimé. Les élèves indiquent que bon nombre d'entre eux regrettent cette mise en place pour des raisons financières. A la question de Monsieur Dupont, Madame Dhuren-Couvez répond que 20% des élèves avaient recours à l'achat des sandwiches.

La représentante de la région fait remarquer que cette harmonisation n'est souhaitée que dans la mesure du possible et qu'il convient de tenir compte des remontées sociales.

Monsieur Le Proviseur indique qu'il souhaiterait que les jeunes optent pour le repas cantine bien plus équilibré !

Il est proposé qu'un groupe de travail mène une réflexion sur ce sujet.

Nouveaux tarifs :

Repas améliorés à 10 euros,

Apéritif déjeunatoire à 5 euros

Il est précisé que ces tarifs s'appliquent principalement quand le lycée reçoit des invités.

Acte 2021-74

VOTE : 25 pour / 0 contre

#### 5. Charte relative à la gestion des Fonds Sociaux

Distribution du support en séance.

## FONDS SOCIAUX, MODALITES ET BAREME D'ATTRIBUTION DES AIDES

### A/ LA COMMISSION DE FONDS SOCIAUX

#### Composition :

- Chef d'établissement
- Adjoint –gestionnaire
- Assistante sociale
- Secrétaire d'intendance
- 1 professeur
- 1 représentant des élèves
- 1 représentant des parents d'élèves

#### Fonctionnement :

La commission de fonds sociaux se réunit au minimum une fois par trimestre

Une commission plus restreinte composée du chef d'établissement, de l'adjoint - gestionnaire, de l'assistante sociale et du secrétaire d'intendance pourra se réunir plus fréquemment autant que de besoin. Les décisions prises par la commission restreinte seront transmises pour information aux autres membres de la commission fonds sociaux.

Les dossiers sont présentés par l'assistante sociale de façon anonyme.

Les demandes d'aide de financement de la demi-pension et de l'internat doivent être renouvelées chaque trimestre.

### B – MODALITES D'ATTRIBUTION

- L'élève doit être scolarisé dans l'établissement (un élève sorti de l'établissement ne peut prétendre à une prise en charge par les fonds sociaux).
- L'aide est individuelle et personnelle. En aucun cas l'aide ne peut être collective (sorties – créances demi-pension/internat).
- Les familles sont informées de l'attribution ou de la non attribution par courrier.

#### **- Dépenses pouvant être prises en charge dans le cadre des fonds sociaux :**

- . Transports scolaires
- . Sorties et voyages scolaires
- . Soins bucco-dentaires, lunettes, appareils auditifs ou dentaires
- . Vêtements, vêtements de travail ou de sport
- . Matériel professionnel ou de sport
- . Manuels et fournitures scolaires
- . Frais d'internat et de demi-pension
- . Assurance UNSS
- . Aide alimentaire
- . Adhésions diverses (UNSS, APE ...)
- . Toutes autres dépenses destinées à l'amélioration de la vie de l'élève

#### **- Les modalités de versement :**

- L'aide peut être directe : elle est attribuée au responsable légal de l'élève s'il est mineur ou à l'élève lui-même s'il est majeur et autonome financièrement ou éventuellement après accord du responsable légal ; une vérification de l'utilisation de l'aide sera demandée (facture).
- L'aide peut être indirecte : frais d'hébergement de demi-pension et internat, matériel,



équipements scolaires, outils, transport ...).

### C/ FONDS SOCIAL CANTINE

- Il est destiné à prendre en charge partiellement les frais de restauration des élèves qui répondent aux critères d'attribution (voir mode de calcul et critères ci-dessous).

Cette aide doit permettre à l'élève de fréquenter le restaurant scolaire. La gratuité peut être accordée à titre exceptionnel et pour une durée limitée dans le temps.

Quotient journalier (QJ)*	Participation des familles	Aide accordée
$0 \leq QJ \leq 3$	1.00 €	Prix du repas – 1.00 €
$3 < QJ \leq 8$	1.50 €	Prix du repas – 1.50 €
$8 < QJ \leq 11$	2.50 €	Prix du repas – 2.50 €

$$*QJ = \frac{\text{ressources} - \text{charges}}{30} / \text{nombre de personnes vivant au foyer familial}$$

Ressources = salaires du couple, éventuellement enfants à charge, pension d'invalidité ou autres, indemnités chômage, CAF ...

Charges = loyer, eau, gaz, électricité, téléphone, mutuelle, assurance, impôts locaux, crédits en cours sauf crédits à la consommation (ex : Sofinco, etc ...)

- La décision du chef d'établissement peut déroger à ce barème dans certaines situations exceptionnelles dûment justifiées.
- En situation d'urgence, une demande d'aide immédiate pourra être présentée par l'assistante sociale. Cette demande se matérialisant par un formulaire signé par le chef d'établissement et transmis au service intendance. La demande sera régularisée lors de la prochaine commission de fonds sociaux.

### D/ FONDS SOCIAL LYCEEN

- Il est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.
- Les dossiers de demande de fonds social lycéen sont présentés en commission de fonds sociaux. La décision d'attribution est arrêtée par le chef d'établissement après avis des membres de cette commission.
- En situation d'urgence, une demande d'aide immédiate pourra être présentée par l'assistante sociale. Cette demande se matérialisant par un formulaire signé par le chef d'établissement et transmis au service intendance. La demande sera régularisée lors de la prochaine commission de fonds sociaux.

### E/ EVALUATION

Un bilan global de l'utilisation des fonds sociaux cantine et lycéen sera présenté par le chef d'établissement en fin d'année scolaire.

A la question de savoir si le dispositif s'adresse aux BTS, la réponse est non, seulement aux lycéens. Pour les BTS, ceux sont les assistantes sociales du lycée et du CROUS qui sont en lien.

Le chef d'établissement remercie personnellement Madame PAGACZ pour la haute qualité des dossiers de fonds sociaux traités régulièrement. Son analyse et sa pertinence permettent d'accompagner au plus près les besoins les familles identifiées.

A la question de Monsieur Dupont de savoir si les fonds peuvent être affectés pour payer les inscriptions de concours : la réponse est oui, si l'élève correspond aux critères d'attributions définis.

Acte 2021-62

VOTE : 25 pour / 0 contre

## 6. Dons FCPE et PEEP

Don de la FCPE de 1000 euros en faveur de l'attribution de récompenses aux élèves,

Don de la PEEP de 550 euros fléchés pour l'achat d'un téléviseur d'affichage d'informations (400 euros) et 150 en faveur de récompenses aux élèves (150 euros).

Monsieur Le Proviseur remercie les parents d'élèves pour ce geste et rappelle combien il est important de souligner l'engagement des élèves et étudiants. La culture d'appartenance à son établissement lorsqu'on y étudie est d'une grande importance. Tout sera penser à ce sens afin que les apprenants partagent la vision du Lycée en y renforçant ses valeurs.

Acte 2021-64

VOTE : 25 pour / 0 contre

## 7. Subvention pour la Maison Des Lycéens

Projet d'achat d'une barre de son et d'un jeu FIFA après consultation du bureau de la MDL.

Monsieur le Proviseur souhaite donner l'impulsion de la modernisation de la MDL et d'en faire un lieu de vie propre aux élèves. Là encore, des perspectives sont envisagées pour développer cet espace et les projets qui en découlent.

Une subvention de 500€ est donc proposée aux membres du CA en ce sens.

Départ de Monsieur Evan Saige, représentant des élèves, à 11h30

Acte 2021-71

VOTE : 24 pour / 0 contre

Départ de Madame Andris, représentante de la municipalité, à 11 h 35

## 8. Internat (Acte pour remise d'ordre COVID)

Le conseil d'administration approuve le fait d'attribuer des remises d'ordre aux élèves inscrits au régime forfaitaire de l'internat et qui ne peuvent être accueillis dans le lycée d'accueil parce qu'isolés en raison d'une absence liée à suspicion de COVID 19 ou COVID 19 avéré. Cette remise d'ordre tiendra compte des jours effectifs d'absence de l'élève.

Acte 2021-58

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 9. Huissiers (Acte pour la perception des intérêts d'huissiers)

Les contentieux sont exceptionnels. Le conseil d'administration autorise l'établissement à percevoir les recettes liées aux intérêts d'huissiers provenant de créances contentieuses diverses (internat, voyage, etc...).

Acte 2021-59

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 10. Vente ferrailles (Acte pour la perception de vente de ferrailles)

Le conseil d'administration autorise l'établissement à percevoir les recettes liées aux ventes de diverses ferrailles auprès d'un professionnel de la récupération.

Acte 2021-60

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 11. Sorties et voyages (point de situation), projets

Les sorties et les voyages sont supprimés jusque fin février 2021 au regard de contexte sanitaire actuel. Un nouveau projet d'Espagnol est en cours, les frais d'inscriptions de 126 euros seront pris en charge par le biais d'une subvention du Conseil Régional.

Acte 2021-65

VOTE : 23 pour / 0 contre

Acte 2021-61

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 12. Protocole de soins infirmiers (information sur l'acquisition de stylos d'adrénaline)

Achat de matériel à utiliser sur prescription médicale (SAMU)

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 13. Récompenses en direction des élèves

Une proposition de plafonnement à 50 euros TTC par récompense est décidée.

VOTE : 23 pour / 0 contre

### 13.1 Décision budgétaire modificative (DBM)

Document distribué en séance, concerne un prélèvement sur fonds de roulement pour l'achat de matériel informatique à valeur de 3000 euros en direction de l'administration.

Acte 2021-73

VOTE : 23 pour / 0 contre

## 14. Préparation de rentrée 2021, Dotation Horaire Globale

Présentation par Monsieur le proviseur des objectifs et de la DHG via un document PowerPoint.

## PRÉPARATION DE RENTRÉE 2021

18 janvier 2021

## Répartition nationale des moyens

■ Le premier degré

-56 243 élèves (-1,0%)

+ 2 489 moyens d'enseignement

■ Le second degré

+ 43 518 élèves (+0,9%)

+ 47 moyens d'enseignement dont :

-1 800 ETP en heures postes (HP)

+ 1 847 ETP en heures supplémentaires annualisées (HSA)

## Répartition académique des moyens

- **Le premier degré**  
-6 463 élèves (-1,83%)  
**+ 120 ETP**
- **Le second degré (dont post-bac)**  
+ 1 622 élèves (+0,6%)  
**-90 moyens d'enseignement** dont :  
-194 ETP en HP  
+ 104 ETP en HSA

## Eléments pris en compte dans la répartition académique

- les évolutions démographiques
- l'évolution de la carte des formations
- la diminution des décharges académiques
- l'élargissement du réseau des ULIS pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des classes (13 nouvelles ULIS à la rentrée 2021/ +85 emplois d'AESH)
- le renforcement des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).



## Constats au lycée de l'Escaut

- Hétérogénéité du niveau seconde
- Diminution importante de passages vers la voie générale ayant des impacts négatifs à moyen terme
- Réorientation trop importante vers la voie professionnelle
- Difficultés pour le recrutement en STL et diminution importante du nombre d'élèves dans cette filière
- Impact de cette diminution sur les sections STS avec des pertes d'étudiants à l'entrée et en cours des deux années



## Baisse des moyens alloués à l'établissement

- Aucune diminution sur le **niveau seconde**
- Diminution sur le **niveau Terminale Générale**
- Diminution importante pour le **STL** avec H/E plus élevé
- Diminution du nombre d'étudiants en **BTS**



## Choix de l'établissement pour la répartition de la DHG

- **Pilotage pédagogique partagé** avec l'IA-IPR référent
- Asseoir une **équité** dans la répartition des HSA par discipline afin que les efforts soient partagés et collectifs
- Volonté de maintenir des **groupes**
- Réflexion entamée sur la possibilité d'attribuer des **HSA** à des professeurs de collèges avec lesquels on travaille déjà aujourd'hui dans les disciplines en tension
- Miser sur des dispositifs et une politique qui fluidifiera nos **flux** dans une perspective à moyen et long terme



## Choix pour le niveau seconde

- **418 élèves attendus**

- Choix de faire 13 classes à effectif moyen de 32,16 élèves
- Maintien d'un haut taux de **dédoublement** existant et ajustement à 1,5h en barrette SVT/SCPH
- Rénovation de l'**Accompagnement personnalisé**



## Objectifs pour le niveau seconde

- Faciliter la **transition** collège-lycée
- Un **accompagnement** fort des élèves entrants
- Sécurisation des **parcours**
- Sécurisation des **effectifs**
- Sécurisation à plus long terme de nos filières **Post-bac**



## Choix pour le niveau première

- 261 élèves attendus en voie générale répartis en 8 classes « tronc commun » à environ 32,63 élèves
- 70 élèves attendus en STL avec le choix de 3 divisions à 23 élèves en moyenne
- Mise en place d'**effectifs de référence** pour les spécialités retenues
- Renforcement du **Français** en classe de première : 5 heures au lieu de 4 heures pour les élèves dont une dédoublée (soit 6h Prof au lieu de 4)





## Choix pour le niveau Terminale

- 272 élèves attendus : choix de faire 9 classes « tronc commun » à 30,22 élèves plutôt que 8 à 34
- Choix de faire 3 classes à 20 en moyenne en TSTL
- Pour les spécialités : mise en place d'**effectifs de référence**
- Pour l'**accompagnement personnalisé** : une 7<sup>ème</sup> heure pour tous les élèves dans les spécialités retenues et renforcement d'une heure sur les cours de sciences en section STL



## Objectifs pour les niveaux première et terminale

- Sanctuarisation des **examens**
- Avec la mise de place d'**effectifs** de référence en spécialités: une meilleure **équité** pour les élèves et les personnels
- Sécurisation des **parcours**



## Choix pour le niveau Post-bac

- Mise en place d'actions de **valorisation** de nos filières STS (JPO, Immersions)
- Volonté de favoriser une **transversalité** dans la répartition des enseignements Pré-Bac et Post-Bac
- Développement d'actions spécifiques de **valorisation** de notre voie technologique pour alimenter nos formations STS (Projet STL, Semaine de la Science)



## Objectifs pour le niveau Post-Bac

- **BTS** : Travailler sur l'attractivité et s'assurer en amont d'un recrutement STL ambitieux
- **IMRT** : Entamer une réflexion avec les professionnels de santé sur la capacité d'accueil en 1<sup>ère</sup> année
- **ATS** : Poursuivre la dynamique du recrutement national de nos futurs étudiants
- Créer du lien avec le **monde professionnel**, diriger nos étudiants vers l'employabilité

En seconde : Favoriser pour le niveau seconde les accompagnements, une réflexion sur les flux entrants au regard de l'hétérogénéité est nécessaire, ne plus perdre trop d'élèves en fin d'année, favoriser l'enseignement scientifique et donner l'appétence aux jeunes filles notamment, moderniser l'AP et mieux individualiser les parcours des élèves.

En première : 1 heure de Français supplémentaire sera attribuée en demi-groupe et permettra également de travailler les compétences attendues à l'oral.

Un débat s'ouvre avec la règle des regroupements en EPS, l'équipe et Madame Fromont doivent se rencontrer à ce sujet. Le Proviseur rappelle que toutes les disciplines doivent faire des efforts dans le cadre de la diminution des moyens alloués à l'établissement.

Les représentants des professeurs distribuent en séance une motion soulignant la suppression de plusieurs postes et sollicitent l'assemblée pour un vote contre cette DHG, même s'ils évoquent un travail de grande qualité de la Direction du lycée en faveur de tous.

Les élus voient à travers de ce vote, la seule possibilité de faire remonter au rectorat leur désaccord.

La FCPE répondra qu'elle est solidaire de cette déclaration mais qu'elle votera uniquement sur la politique d'établissement déclinée par le Proviseur dans le cadre de la DHG allouée au lycée, politique à laquelle la FCPE adhère.

Monsieur Le Proviseur comprend le combat des enseignants élus et invite l'ensemble de la communauté éducative à se mobiliser pour ne plus être confronté à une telle baisse de moyens liée à la baisse des effectifs de la voie générale et des sections STL. Il est convaincu que cette politique déclinée sera récompensée à moyen terme.

Acte 2021-73

VOTE : 12 pour / 9 contre / 2 abstentions

## **15. Questions diverses (à déposer 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, auprès du secrétariat de direction).**

### **1- L'application de la loi Evin.**

Les enseignants non-fumeurs s'étonnent du non-respect du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006. Depuis le 1er février 2007 en effet, tous les établissements scolaires sont entièrement non-fumeurs : il est totalement interdit de fumer dans l'enceinte des écoles, des collèges et des lycées (bâtiments et espaces non couverts).

Cependant au lycée de l'Escaut, les fumeurs fument dans le local d'entrée du garage à vélo, bâtiment, qui plus est couvert, faisant partie de l'enceinte du lycée.

Cette pratique pose plusieurs problèmes de natures différentes mais qui soulèvent des manquements à l'application de plusieurs règles :

- D'abord celle du décret de 2006. Les non-fumeurs usagers du garage à vélo ne sont pas protégés des effets du tabagisme passif lorsqu'ils passent dans ce petit sas.
- L'application de la loi Evin elle-même, complétée du décret de 2006 qui vise à empêcher l'incitation à fumer, notamment dans les établissements scolaires qui doivent être exemplaires dans ce domaine. Les élèves passent tous à côté de ce local qui donne l'impression que l'établissement cautionne le fait de fumer en abritant les fumeurs.
- L'application du protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19, renforcé encore ces derniers temps : les fumeurs sont serrés (parfois jusque 6 élèves en même temps) et sans masque pour pouvoir fumer. Les distances de sécurité sanitaires destinées à éviter la propagation du virus ne peuvent évidemment pas être respectées.

Au vu de ces éléments, est-il possible d'interdire l'accès à ce local pour les fumeurs, qui peuvent fumer plus loin (tout en étant abrité), en plein air et en respectant à la fois les lois de protection des effets du tabagisme passif et les distances compatibles avec l'application du protocole sanitaire ?

- **Madame Dhuren-Couvez précise qu'une signalétique spécifique sera posée dès le lundi 7/02/21.**

### **2- Questions sur le chauffage dans la salle des profs.**

Le personnel enseignant remercie Mme Dhuren-Couvez de ces messages et des démarches entreprises pour résoudre le problème de chauffage dans la salle des profs.

Des collègues ont demandé que ces devis soient l'occasion de réfléchir à un système de chauffage à double sens (chauffage en hiver, climatisation en été).

Est-il envisageable qu'un tel système soit installé ?

- **Madame Dhuren-Couvez répond que la région et Dalkia seront sur site la semaine prochaine pour voir ce sujet.**

### **3- Un pas vers la diminution des déchets.**

Le projet d'essayer de remplacer l'usage des marqueurs pour tableau blanc par des crayons en bois sans solvant est une excellente idée, qui sans doute pourra aboutir à terme.

Il faudra penser à associer nos agents à cette démarche, puisque cela pourra avoir un impact sur le nettoyage des tableaux, le matériel à prévoir dans les salles...

Pourra-t-on les inviter lors de la conclusion de la phase de test ?

- **25 enseignants testent actuellement les crayons gras, il conviendra de faire un bilan et de faire un choix.**

### **4- La FCPE sollicite une réunion en présentiel parents /profs...**

Est-il possible d'organiser une réunion parents-professeurs en présentiel ou pas, en cette fin de semestre pour les premières et terminales, et courant second trimestre pour les classes de secondes, afin d'avoir un contact avec au moins le professeur principal ?

- **La réponse du Proviseur est négative vu le contexte sanitaire, toutes les priorités sont données au maintien des cours, les cas particuliers peuvent cependant faire l'objet de rendez-vous téléphoniques ou présentiel.**

### **5- La FCPE souhaiterait une réunion sur le grand oral.**

Est-il possible d'organiser une réunion d'informations à destination des parents sur les modalités du grand oral des terminales ?

- **Cette réunion est remplacée par des instructions via un courrier aux familles des élèves de terminales.**

**Fin de la séance du CA à 12h45.**